

## Interdiction de fumer dans 52 parcs de la Ville de Paris



Après une expérimentation dans 6 parcs, depuis le 8 juin l'interdiction s'étend à 52 parcs en plus des 500 aires de jeux déjà concernées.

Faisant suite à l'expérimentation, depuis juillet 2018, de cette interdiction dans six parcs, qui a permis de faire diminuer le nombre de fumeurs présents et de mégots jetés au sol la mesure est étendue à 46 parcs et jardins supplémentaires.

Ceux-ci ont été sélectionnés par les mairies d'arrondissement pour étendre ce dispositif.

Pendant les premières semaines, les agents de la ville sensibiliseront les fumeurs, et des panneaux d'information et des cendriers ludiques proposant des sondages baromètres que l'on remplit avec son mégot seront installés à chaque entrée principale des 52 jardins concernés.

À partir du début du mois de juillet, finie la pédagogie place à la sanction. Les contrevenants pourront être sanctionnés par un procès-verbal de 38euros, comme l'amende actuellement mise en place pour les aires de jeux.